

Ouagadougou, le 01 SEPT 2021

COMMUNIQUE

Le Directeur général du Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP) a le plaisir de porter à la connaissance des acteurs du secteur de la presse privée du lancement de son appel à projets 2021 pour le financement des projets structurants pour la période allant du **30 septembre au 29 octobre 2021**.

1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les candidats doivent être des entreprises de droit burkinabè évoluant dans le secteur des médias privés.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être légalement reconnu ;
- disposer des documents de création et de fonctionnement ;
- être inscrits au registre du Commerce et du Crédit Mobilier et disposer d'un numéro IFU pour les entreprises (individuelles, SARL, SA, etc.) ;
- être à jour vis-à-vis de la réglementation du secteur des médias privés ;
- être à jour vis-à-vis de la réglementation fiscale et sociale ;
- présenter un projet rentable dans le domaine de la presse privée.

Les structures ayant un crédit en cours avec le FAPP ne sont pas éligibles.

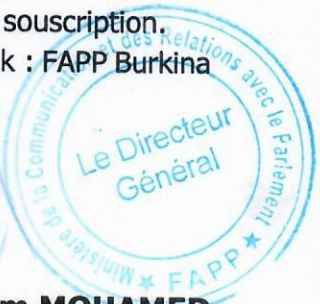
2. DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront reçus du **30 septembre au 29 octobre 2021** de 8h à 15h au secrétariat de la Direction générale du FAPP, sis à Ouaga 2000.

Aucun projet ne sera reçu après le délai ci-dessus fixé. Chaque promoteur ne peut présenter qu'un projet.

Les promoteurs intéressés sont priés soit de passer au siège de la Direction Générale du FAPP sis à Ouaga 2000, avenue Bila Charles Kaboré pour les informations et les formalités de souscription.

Adresses utiles : Tél : 25 37 60 25, email : fappburkina@gmail.com, page facebook : FAPP Burkina officiel



Ag Ibrahim MOHAMED



COMPOSITION DU DOSSIER DE CREDIT

CREDIT DE TRESORERIE

- une demande de crédit manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA adressée au Directeur général du FAPP ;
- un plan de trésorerie prévisionnel sur une période de douze (12) mois ;
- un compte d'exploitation prévisionnel sur une période de trois (03) ans ;
- un récépissé de déclaration délivré par le Parquet pour la presse écrite et en ligne ;
- un arrêté portant autorisation d'exploitation de l'entreprise délivrée par le CSC pour les médias audiovisuels;
- une liste nominative des employés déclarés à la Sécurité sociale certifiée par la CNSS ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier au Burkina Faso;
- un numéro Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- les états financiers d'au moins des deux (2) derniers exercices certifiés par les services des impôts ;
- un contrat de bail ou un document justifiant le siège;
- un relevé bancaire de la principale banque sur au moins douze (12) mois.

NB : Tous les documents doivent être à jour à la date du dépôt. Les dossiers doivent être transmis en trois (3) exemplaires dans une chemise à sangle avec mention du nom de l'entreprise.



COMPOSITION DU DOSSIER DE CREDIT

CREDIT D'INVESTISSEMENT

- une demande de crédit manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA adressée au Directeur général du FAPP ;
- un plan d'affaires (intégrant la présentation de l'entreprise, un compte d'exploitation prévisionnel sur une période couvrant au moins la durée du crédit , un plan de trésorerie prévisionnel sur une période de douze (12) mois et autres informations sur le marché, etc.) couvrant au moins la durée du crédit. (Canevas à retirer auprès du FAPP et à renseigner) ;
- un devis de construction en cas d'investissement immobilier ;
- un récépissé de déclaration délivré par le Parquet pour la presse écrite et en ligne;
- un arrêté portant autorisation d'exploitation de l'entreprise délivrée par le CSC pour les médias audiovisuels;
- une liste nominative des employés déclarés à la Sécurité sociale certifiée par la CNSS ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier au Burkina Faso;
- un numéro Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- les états financiers des trois (3) derniers exercices certifiés par les services des impôts ;
- un contrat de bail ou un document justifiant le siège;
- un relevé bancaire de la principale banque sur au moins douze (12) mois ;
- une promesse de garantie (copie du titre) couvrant le montant sollicité.

NB : Tous les documents doivent être à jour à la date du dépôt. Les dossiers doivent être transmis en trois (3) exemplaires dans une chemise à sangle avec mention du nom de l'entreprise.



COMPOSITION DU DOSSIER DE CREDIT

CREDIT D'EQUIPEMENT

- une demande de crédit manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA adressée au Directeur général du FAPP ;
- un plan d'affaires (intégrant la présentation de l'entreprise, un compte d'exploitation prévisionnel sur une période couvrant au moins la durée du crédit , un plan de trésorerie prévisionnel sur une période de douze (12) mois et autre informations sur le marché, etc.) couvrant au moins la durée du crédit. (Canevas à retirer auprès du FAPP et à renseigner) ;
- une facture proforma du fournisseur ;
- un récépissé de déclaration délivré par le Parquet pour la presse écrite et en ligne;
- un arrêté portant autorisation d'exploitation de l'entreprise délivrée par le CSC pour les médias audiovisuels;
- une liste nominative des employés déclarés à la Sécurité sociale certifiée par la CNSS ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier au Burkina Faso;
- un numéro Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- les états financiers des trois (3) derniers exercices certifiés par les services des impôts ;
- un contrat de bail ou un document justifiant le siège;
- un relevé bancaire de la principale banque sur au moins douze (12) mois ;
- une promesse de garantie.

NB : Tous les documents doivent être à jour à la date du dépôt. Les dossiers doivent être transmis dans en trois (3) exemplaires une chemise à sangle avec mention du nom de l'entreprise.